

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION 2025-2026



Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au collège Saint-Padre-Pio. Cette inscription se déroule de la façon suivante :

Prendre contact avec le collège par téléphone et envoyer le présent dossier de préinscription. Une date de convocation pour l'examen d'entrée en Mathématiques, Français, Anglais (sauf pour une entrée en 6e) et Instruction Religieuse, vous sera communiquée. Après résultat de l'examen, un rendez-vous avec le directeur pédagogique vous sera proposé, le dossier d'inscription définitive vous sera alors remis.

Les examens d'entrées se déroulent le samedi matin de 8h30 à 12h.
Les élèves doivent prévoir leurs affaires afin d'effectuer les examens (feuilles, trousse COMPLETE, matériel de géométrie ...).

I – PRESENTATION DU COLLEGE SAINT PADRE PIO

Les premiers éducateurs des enfants sont leurs parents. Aussi le collège Saint Padre Pio se veut-il le prolongement harmonieux de leur action, afin que les élèves vivent chez nous heureux, épanouis et qu'ils en retirent ce qui est nécessaire pour leur équilibre, leur formation spirituelle, intellectuelle et physique.

Tout l'enseignement dispensé est irrigué d'un véritable esprit chrétien. La journée commence par la prière et le repas de midi par le bénédicité. Direction et professeurs s'attachent à créer un climat de confiance et de joie qui permet de contribuer au développement de toutes les qualités humaines : respect mutuel, loyauté, politesse, rigueur et application dans le travail.

“ Savoir pour être prêt ”, telle est la devise du collège. Si les professeurs donnent le meilleur d'eux-mêmes pour transmettre leurs connaissances et savoir-faire aux élèves, en retour il est attendu de ces derniers une implication complète dans leurs apprentissages, à l'image de ce qu'enseigne le Christ dans la *Parabole des Talents*.

C'est dans cet esprit que votre enfant est attendu, dans l'espoir de le compter bientôt parmi les élèves du collège.

II - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les élèves doivent se présenter au collège avant 8h25, heure à laquelle le portail du collège est fermé. Après la prière en commun les cours débutent à 8h45 et se terminent à 16h45. Une pause repas et récréation d'une heure est prévue à la mi-journée. Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ont également cours le mercredi de 8h25 à 12h20.

Les congés sont ceux de la zone C (Académie de Créteil). Le planning de l'année est fourni en début d'année pour signaler quelques différences minimales.

Les frais de préinscription sont payables en deux fois : 50€ sont réglés lors de la préinscription pour couvrir les frais de l'examen d'entrée, 200€ sont réglés lors de l'inscription définitive.

Les frais de scolarité sont payables sur les dix mois de l'année scolaire, de septembre à juin inclus. En cas de difficultés, il est possible de monter un dossier afin de bénéficier d'un éventuel rabais. Cette demande se fait directement auprès de Monsieur le Directeur. Le contenu du dossier est anonyme pour le personnel du collège, et sera étudié par le président de l'Association de gestion.

Coût de la scolarité	10x350€ (de septembre à juin)
Coût bienfaiteur	10x440€ (de septembre à juin)
Coût en cas de difficultés (après accord)	10x270€ (de septembre à juin)

Les frais de scolarités sont à régler par virement ou par chèque la première semaine de chaque mois.

En cas de virement, le libellé sera ainsi :

« SCOLARITE-MOIS « NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT » »

Exemple : SCOLARITE FEVRIER DUPONT

Les chèques sont à l'ordre de : « AGCSL ».

III - REGLEMENT INTERIEUR

L'œuvre d'éducation catholique développée au collège Saint Padre Pio, en lien étroit avec les familles, est aussi importante pour l'épanouissement de l'enfant que l'enseignement proprement dit. Cette éducation à laquelle concourt l'ensemble des activités de l'établissement exige notamment maîtrise de soi, respect des autres et sens du bien commun. La poursuite de ces objectifs passe par le respect exigeant des règles de vie quotidiennes. En voici quelques-unes, particulièrement importantes :

RESPECT DES PERSONNES : un comportement charitable et bienveillant est attendu de chacun en toute circonstance.

Respect des adultes : le plus grand respect est requis à l'égard de tous les membres du personnel de l'établissement : politesse et courtoisie sont de rigueur.

Respect des camarades : chaque élève est responsable de l'ambiance de sa classe et doit faire attention aux remarques et aux jugements qu'il émet.

Respect de tous : tout langage déplacé, agressif, irrespectueux vis-à-vis des adultes et des camarades est inadmissible et sera sanctionné.

RESPECT DE L'ORGANISATION INTERNE

Entrées et sorties : les élèves doivent se présenter le matin entre 8h10 et 8h25. Le portail est fermé à 8h25 précises. Les élèves déjeunant sur place ne peuvent sortir du collège durant la récréation de mi-journée. De même, les élèves restant à l'étude du soir (de 17h à 18h) ne peuvent pas sortir du collège entre la fin des cours et le début de l'étude. Le carnet de correspondance doit être déposé dans les boîtes prévues à cet effet avant 8h25, et présenté le soir en quittant le collège.

Exactitude : si pour des raisons impératives, un élève ne peut se présenter aux cours à l'heure, les parents doivent avertir au plus tôt l'établissement. Tout élève arrivant en retard ou après une absence doit présenter au bureau de la Vie Scolaire un justificatif de ses parents (voir modalités carnet de correspondance p.22).

Présence au collège et assiduité aux cours : Un emploi du temps est distribué à la rentrée, le calendrier de l'année figure à la fin du carnet de correspondance. Les dates de reprise des cours et les dates de congés sont à respecter : toute liberté prise à cet égard est un manque de respect vis-à-vis du corps professoral. Départs anticipés et rentrées différées ne sont pas autorisés. Une absence pour convenance personnelle, fera l'objet d'une demande écrite à la direction, suffisamment à l'avance ; le rattrapage des cours manqués sera effectué selon les modalités fixées par la vie scolaire.

Les cours d'éducation physique et sportive sont obligatoires : toute inaptitude doit être justifiée par un certificat médical, ou exceptionnellement par un mot des parents en p.4 du carnet. Le mot parental ne dispense pas l'élève d'apporter sa tenue puisque seul le professeur d'EPS est habilité à juger des possibilités fonctionnelles de l'élève : selon la nature du problème, l'enseignant envisagera l'aménagement du cours pour l'élève ou sa non-participation éventuelle en fonction de la séance prévue. Un élève dispensé d'EPS ne pourra quitter l'établissement : il assistera à la séance ou sera mis en étude (à l'appréciation du professeur et de la direction). **En l'absence de justificatif, l'élève sera sanctionné par la note "0".**

RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Les élèves prendront soin des locaux et du matériel mis à leur disposition. Toute dégradation est aux frais de l'enfant et de sa famille. En dehors des heures de repas (salle Padre Pio), il est interdit de manger dans les bâtiments.

COMPORTEMENT

Comportement : les élèves doivent garder un comportement calme et respectueux des consignes données.

Rangs : à 8h30, ainsi qu'à la fin des récréations et de la pause-déjeuner, les élèves se rangent dans la cour et attendent en silence leur professeur.

Durant les cours, les élèves sont en classe pour apprendre, ils suivent les consignes du professeur, ne prennent pas la parole sans y être invités et respectent la prise de parole de leurs camarades. Il n'est pas toléré que des élèves perturbent le bon déroulement d'un cours. Le cours s'achève lorsque le professeur l'indique ; la fin de l'heure n'autorise ni le bavardage ni le rangement des affaires.

Récréation et jeux : aux heures de récréation, les élèves ont l'interdiction de rester dans les classes, les couloirs et les escaliers. Dans la cour, chacun doit pouvoir se déplacer sans risque : les élèves doivent interrompre leurs jeux si nécessaire. En fonction de la météo et de l'état de la cour, seuls les jeux d'extérieur fournis par l'établissement sont autorisés. Quand la cour est impraticable, seuls les jeux de société et les livres fournis par l'établissement sont autorisés.

Livres, journaux et revues non scolaires : ils doivent respecter l'esprit du collège et être présentés à la Vie Scolaire pour être signés en première page. Les ouvrages non présentés pour accord de l'établissement seront confisqués, et remis aux parents en fin d'année. De même aucun objet ne peut être échangé ou vendu au sein du collège ou pendant le trajet domicile/école sans autorisation.

Restauration : le temps du repas doit être un temps de détente dans une ambiance chrétienne. C'est pourquoi les attitudes irrespectueuses pendant le bénédicité et les grâces, les conversations déplacées, le rejet de certains élèves ou un comportement bruyant ne sont pas de mise au collège.

Pour des raisons de sécurité ou de savoir-vivre, sont interdits, entre autres :

- Tous les objets pouvant être considérés comme dangereux.
- La consommation de chewing-gum, de sucreries et de boissons énergisantes.
- Les bijoux (exceptés les croix et médailles religieuses), objets de valeur, etc...
- Le tabac, la cigarette électronique, etc... au collège ainsi qu'à ses abords.
- Tous les appareils électroniques à l'exception des calculatrices. Les montres connectées sont interdites. Les élèves ne peuvent apporter aucun smartphone en venant au collège. Seuls les téléphones 9 touches sont tolérés aux conditions suivantes : avoir été déclarés par les parents ; être éteints avant de franchir le portail du collège et remis pour la journée à la Vie Scolaire (dans l'enceinte du collège, écouteurs et casques doivent être rangés). Si ces dispositions ne sont pas respectées, l'appareil sera confisqué ; il sera restitué aux parents exclusivement, par le chef d'établissement, à une date fixée par lui-même. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire est le premier signe du respect que l'on porte à son état de baptisé, à ceux qui nous entourent et à l'institution à laquelle on appartient. Chaque élève est un représentant du collège Saint Padre Pio, et doit être fier, ainsi que sa famille, de mettre en pratique les vertus chrétiennes de modestie et de simplicité jusque dans sa manière de se vêtir. Pour cela, les élèves doivent se présenter en uniforme et éviter tout effet de mode.

Tenue des garçons : pantalon et chaussures de ville à se procurer auprès des fournisseurs indiqués par le collège, ceinture, polo à acheter auprès de l'établissement. Les tee-shirts, ne sont tolérés que pour les cours d'EPS. La coupe de cheveux doit être nette, sans gel, les oreilles et la nuque dégagées.

Tenue des filles : jupe et chaussures de ville à se procurer auprès des fournisseurs indiqués par le collège, polo à acheter auprès de l'établissement. Pas de bijoux (exceptées les croix et médailles religieuses), ni de maquillage. Les cheveux sont naturels et doivent être attachés.

Pour tous : uniforme du collège, maintenu en bon état permanent et lavé régulièrement. La tête est découverte dans l'enceinte du collège. Sont interdits : les effets militaires, les insignes à caractère politique ou polémique. Les chaussures de sport sont strictement réservées aux activités sportives. Les sweat-shirts à capuche et les leggings sont interdits.

Dans tous les cas, les élèves et leur famille auront à cœur de se conformer aux remarques qui seraient faites par le responsable de la vie scolaire à propos de tenues ou coiffures non conformes à l'esprit du collège.

Les élèves continuant à se présenter au collège avec une tenue inadaptée malgré les remarques déjà faites, y compris par le biais du carnet de correspondance, pourront se voir refuser l'entrée en classe. La famille sera alors immédiatement informée et priée de faire très rapidement le nécessaire pour se conformer aux règles du collège.

TRAVAIL

Matériel : chacun doit apporter le matériel prévu selon les matières. Les oublis de matériel répétés sont le signe d'un manque d'investissement et de sérieux et seront sanctionnés (cf p.15).

Agenda et carnet de correspondance : l'élève doit toujours les avoir avec lui. Ce sont des outils de travail qui ne doivent comporter aucun élément de personnalisation. Les parents doivent veiller à prendre régulièrement connaissance des informations données dans le carnet de correspondance et à le signer (voir p. 24).

ENCOURAGEMENTS ET SANCTIONS

Encouragements : le Conseil de classe, qui se réunit en fin de trimestre, attribue des récompenses aux élèves pour leur travail, leur assiduité, leur esprit de camaraderie et leur comportement en général. Il existe trois degrés de récompense : félicitations, compliments et encouragements du Conseil de classe, qui sont inscrits sur le bulletin trimestriel. En fin d'année, le conseil de classe attribue parallèlement le Prix d'Excellence, le Prix d'Honneur, et l'accessit pour récompenser le travail fourni et les résultats obtenus. Le prix Padre Pio distingue les élèves particulièrement méritants par leur comportement, leur camaraderie et leur bon esprit. Le Prix de la Persévérance récompense un élève ayant travaillé sérieusement, sans découragement, quel que soit son niveau.

Vie scolaire : chaque période est visée par la vie scolaire. Trois croix sur la même période entraînent une heure de retenue.

Sanctions : les sanctions usuelles sont inscrites dans le carnet (mots, croix, retenues...). Une faute grave ou répétée concernant la discipline ou le travail peut entraîner une exclusion temporaire, sur décision du chef d'établissement ou du Conseil de Discipline. Le Conseil de discipline se compose habituellement du chef d'établissement qui le dirige, de l'aumônier, de professeurs, des parents de l'élève et de l'élève lui-même. Le Conseil de discipline peut prononcer l'exclusion définitive d'un élève, décision applicable sans délai.

PROBLEMES DE CONSCIENCE : QUE FAIRE ?

Que doit faire un élève témoin d'une faute grave ? Prévenir un adulte, ou se taire par gêne de dénoncer un camarade ? Notre devoir de responsabilité les uns vis-à-vis des autres découle de la « communion des saints ». En effet, tous les baptisés ne forment qu'un seul corps, l'Eglise, qui nous indique comment agir avec une âme droite. Un passage de l'Evangile précise : « Si ton frère vient à pécher, va le trouver et reprends-le, seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi un ou deux autres frères (...) S'il refuse d'écouter, dis-le à la communauté ». Matthieu (XVIII, 15-18). Cette responsabilité s'exerce également au sein du Collège Saint Padre Pio, et les élèves peuvent se tourner vers un adulte en cas de doute.

Signature des parents :

Signature de l'élève



IV - FICHE DE PREINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

(à retourner au collège Padre Pio *avec les photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours et ceux de l'année précédente*) :

36, rue de la Grande Ceinture
94 100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél. : 01 55 96 38 06

(Coller une photo et en joindre une seconde avec le dossier)

NOM DE FAMILLE :

Prénom(s) : **Né(e) le :**/...../..... à.....

Baptisé(e) le : à

Classe demandée : LV2 (5^e/4^e/3^e) : all. esp.

Numéro INE (à demander à l'établissement actuel) :

ADRESSE :

Code postal : Ville : Téléphone fixe :

Courriel : Courriel 2 :

Nom de la personne réglant les scolarités :

Personne à prévenir en cas d'absence des parents :

Nom : M ou Mme Téléphone :

Classes et établissements fréquentés en :

2024-25 : 2022-23:

2023-24 : 2021-22 :

PERE :

Nom :

Prénom :

Profession :

Téléphone prof. :

Téléphone mob.

MERE :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Profession :

Téléphone prof. :

Téléphone mob.

Frères* :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

Sœurs* :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

Prénom : âge :ans

Etablissement :

**Compléter si nécessaire au verso*

**Compléter si nécessaire au verso*

Je soussigné(e) inscrist mon enfant à l'examen d'entrée du collège PADRE-PIO et verse 50 €¹ (réglés par chèque à l'ordre de AGCSL) au titre des frais d'examen. Cette somme sera déduite des frais d'inscription définitifs (250€).

Fait à le
(Signature des parents)

¹ Cette somme reste acquise au collège en cas de non-inscription.